

Politique Qualité

Notre Service de Prévention et de Santé au Travail Inter-entreprise (SPSTI) s'engage à fournir des services qualitatifs visant à promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs dans les entreprises adhérentes.

Notre politique qualité repose sur les principes suivants :

1. Nous nous efforçons d'atteindre un haut niveau de qualité dans tous les aspects de nos offres de prévention et de santé au travail. Nous mettons en place des procédures régulièrement mises à jour, des outils et des pratiques fondées sur le suivi des indicateurs pour garantir la qualité de nos interventions.
2. Répondre aux besoins des adhérents et des salariés : Nous accordons une importance primordiale aux besoins et aux attentes de nos adhérents. Nous nous engageons à comprendre leurs besoins couverts par une offre socle, leurs attentes particulières couverts par une offre complémentaire et à faire évoluer nos services et nos partenariats en conséquence.
3. Compétence et professionnalisme : Nous sommes une équipe de professionnels qualifiés et expérimentés dans le domaine de la santé au travail. Nous veillons à maintenir nos compétences à jour grâce à une formation continue et à une veille régulière des avancées scientifiques, techniques et réglementaires. Notre approche est guidée par l'éthique professionnelle et le respect des valeurs déontologiques.
4. Prévention et gestion des risques : Nous considérons la prévention des risques professionnels comme un élément clé de notre mission. Nous identifions, évaluons et prévenons les risques professionnels sur le lieu de travail, en proposant des mesures préventives et des stratégies d'intervention appropriées (ateliers collectifs, communication, accompagnement des entreprises...). Notre objectif est de prévenir les accidents, les maladies professionnelles et de promouvoir un environnement de travail sûr et sain.
5. Amélioration continue : Nous nous engageons à améliorer continuellement nos services et leur efficacité. Nous évaluons régulièrement nos processus, nos indicateurs de qualité ainsi que les retours de nos adhérents et de leurs salariés pour identifier les opportunités d'adaptation. Nous mettons en place des actions correctives et préventives pour garantir une amélioration continue managée par un Responsable Qualité soutenu par un Médecin du Travail.
6. Conformité réglementaire : Nous nous conformons aux lois, aux réglementations et aux normes en vigueur dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Nous veillons à respecter les exigences légales et réglementaires applicables à nos services et à maintenir des pratiques professionnelles éthiques.
7. Certification obligatoire : Nous nous engageons à obtenir la certification obligatoire AFNOR SPEC 2217 sur les activités d'offre socle concernées : prévention des risques professionnels, suivi de l'état de santé des salariés et prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi. Nous consacrons les ressources nécessaires pour nous conformer aux normes et aux exigences spécifiques établies par ces certifications. Cette démarche témoigne de notre engagement envers l'amélioration continue de nos pratiques et de notre respect des normes de qualité reconnues par les tutelles.

Cette politique qualité est communiquée à l'ensemble de notre personnel, et nous veillons à ce qu'elle soit comprise, mise en œuvre et maintenue à tous les niveaux de l'organisation.

Nous encourageons la participation active de l'ensemble de notre personnel dans l'amélioration continue de nos services.

Sylvain GALLERINI, Directeur Général

